Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 13

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

examens du printemps et des examens de gymnastique ; interprétation du programme pour 1910-1911, avec directions spéciales sur les soins à donner aux élèves peu doués ; tenue des registres scolaires et transmission des livrets-certificats ; organisation des courses scolaires ; directions relatives à l'inventaire du mobilier et des collections ; rapport sur les glanures pédagogiques recueillies par M. Chatton, instituteur à Forel ; lecture et discussion du travail de M. Marmy, instituteur à Léchelles, concernant les moyens à employer pour améliorer les notes des recrutables faibles ; collaboration au *Bulletin pédagogique* et participation à la réunion de Bulle.

Au banquet qui a suivi la séance de travail, M. Corboud, préfet, a fait un chaleureux plaidoyer en faveur des mutualités scolaires et des écoles ménagères.

Dans une seconde conférence, donnée par M. Sterroz, professeur, le 28 mai, les instituteurs ont reçu les directions nécessaires pour l'étude du programme de gymnastique publié par la Direction de l'Instruction publique. Séance très laborieuse qui fut reprise, l'après-midi, avec beaucoup d'entrain et de joyeuse humeur par le corps enseignant féminin.

Ces conférences, favorisées par un temps splendide, ont réussi de tous points.

Paul Perriard, *secrétaire.*

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'examen des aptitudes physiques des recrues a reçu sa base légale par la nouvelle organisation militaire. De provisoire qu'était, depuis 1904, cet examen, il a acquis désormais, en vertu de l'art. 103 de la loi militaire, droit de cité dans la série des épreuves du recrutement.

Cet examen comprend les trois exercices suivants : 1° Saut en longueur ; 2° lever d'un haltère de dix-sept kilos ; 3° course de vitesse (quatre-vingts mètres).

L'échelle d'appréciation est la suivante : Note 1 : saut de 3 m. 50 et plus ; lever de l'haltère, huit fois ; course de vitesse de quatre-vingts mètres en moins de douze secondes. — Note 2 : saut de 3 m. 45 ; lever d'haltère, 6 à 7 fois ; course, 12 à 13 secondes. — Note 3 : saut de 2 m. 50 à 2 m. 95 ; lever d'haltère, 4 à 5 fois ; course, 13,2 à 15 secondes. — Note 4 : saut de 2 m. à 2 m. 45 ; lever d'haltère, 2 à 3 fois ; course 15,2 à 17 secondes. — Note 5 : saut de moins de 2 m. ; lever d'haltère, 1 fois ou zéro ; course, plus de 17 secondes.

En 1909, il s'est présenté plus de 1252 recrues fribourgeoises à l'examen de gymnastique ; la commission d'examen en a libéré 91 ; les 1161 qui ont subi l'examen se répartissent comme suit par district : Sarine, 271 recrues ; Singine, 184 ; Gruyère, 214 ; Lac, 145 ; Glâne, 135 ; Broye, 137 et Veveyse, 75.

Le tableau qui suit donne la note moyenne de chaque district pour les examens de 1909, 1908 et 1907. La meilleure note maximum est 3 et la moindre note 15.

Districts	1909	1908	1907
Sarine	6.14	7.12	8.43
Singine	8.15	8.77	8.71
Gruyère	6.82	8.09	8.16
Lac	7.33	7.52	8.55
Glâne.	7.37	7.43	8.30
Broye.	7.37	7.58	8.99
Veveyse	7.01	7.00	8.50
Moyenne pour le canton .	7.08	7.69	8.49

Ce tableau montre que, pour l'ensemble du canton, l'amélioration est constante jusqu'ici.

La Sarine vient en tête des districts, avec la note 6.14 ; elle est montée de deux notes en deux ans ; c'est un progrès réjouissant.

Tous les districts, à l'exception de la Veveyse, ont amélioré leur rang : en une année, la Gruyère a gagné 127 points ; la Sarine 98 ; la Singine, 62 ; la Broye, 21 ; le Lac, 19 ; la Glâne, 6, et la Veveyse en perd 1.

Pour l'ensemble du canton les bonnes notes ont augmenté du 9 % et les mauvaises ont diminué du 7 %. C'est le district de la Gruyère qui enregistre la plus forte augmentation de bonnes notes (16 %) ; viennent ensuite la Sarine (12 %) ; la Singine et la Broye (5 %) ; la Glâne et la Veveyse (3 %) et le Lac (2 %).

Pour les mauvaises notes, c'est la Sarine qui en compte la plus faible proportion (11 %) et la Singine la plus faible (28 %) ; il faut noter, cependant, que ce dernier district a progressé, puisqu'on y comptait le 37 % de mauvaises notes en 1908. (*La Liberté.*)

***

M. Dodeman, inspecteur primaire, déclare, dans le ***Journal des instituteurs,*** que l'école n'a pas donné, même au point de vue intellectuel, tout ce qu'on en attendait. Il a la conviction qu'il en sera ainsi aussi longtemps que l'enseignement du français continuera d'être mal compris et mal donné dans la plupart des écoles.

M. Dodeman s'applique à faire spécialement le procès de la méthode actuelle d'enseignement de la composition française. Il s'exprime comme suit :

... « De toutes les matières du programme, la plus importante, la composition française, est peut-être la seule qui ne soit pas enseignée d'une façon logique et méthodique. Pour apprendre à lire, à écrire, à compter, l'enfant est obligé de passer par une série d'exercices gradués et coordonnés qui le conduisent d'une difficulté à une autre, qui lui inculquent les principes essentiels dont il aura à faire l'application. Sauf de rares et très honorables exceptions, rien de tel pour la composition française. A la suite de quelques causeries le plus souvent mal reliées les unes aux autres, où le maître parle presque toujours tout seul et fait les demandes et les réponses ; à la suite d'un certain nombre d'exercices écrits de vocabulaire, où l'élève emploie des mots dont il ne comprend pas bien le sens, on le place, vers huit ou neuf ans, en présence d'un sujet à traiter. Comme on a négligé de lui apprendre des mots dont il saisisse clairement la signification précise, comme on ne lui a pas enseigné à construire correctement une proposition, comme

il n'a pas étudié l'agencement des propositions dans la phrase et des phrases dans le paragraphe, l'enfant se montre naturellement maladroit et inhabile. C'est alors que, sous le titre de « préparation en commun », le maître intervient, s'impatiente, forme lui-même les phrases et les fait répéter ou les écrit au tableau. L'enfant n'a plus qu'à se livrer à un effort de mémoire. Et l'on s'étonne après cela que la composition française donne de médiocres résultats ! »

Dans l'une des dernières séances de la société libre pour l'étude psychologique de l'enfant, M. Bocquet a traité de « l'utilité de l'étude préalable des sensations pour les exercices de composition française ». Le rapport présenté par M. Bocquet vient d'être publié dans le Bulletin de la Société. Nous en détachons les lignes suivantes :

« Nous ne pouvons raisonnablement demander à nos élèves que des descriptions, des narrations simples. Or, décrire, conter, n'est-ce pas dire ce qu'on voit, ce qu'on entend, ce qu'on sent par le toucher, le goût, l'odorat ? Un objet se distingue par certaines qualités de couleurs, d'odeur, de saveur, de consistance. Pour le connaître, il faut appréhender ces diverses qualités à l'aide de nos organes des sens. Ce qui constitue l'objet, c'est donc un ensemble de sensations bien liées entre elles et formant un véritable système distinct. C'est un résultat facile à obtenir : ne séparons pas l'étude du vocable (expression) de l'étude de la chose (impression) et groupons les mots d'après les sens qui nous les font connaître. Alors, ils feront image chez l'élève qui les verra à leur place, avec les choses, dans la nature et non dans un texte quelconque. La mémoire les conservera sans trop d'efforts car ils sont compris et classés. Une règle primordiale, essentielle, découle naturellement de cet exposé : Les leçons de rédaction doivent être rendues le plus concrètes possible. Faisons regarder, écouter, palper, flairer, déguster les choses qui vont être décrites : ouvrons largement portes et fenêtres sur la nature. Ayons recours aux images bien faites, coloriées avec goût, elles pallieront dans une certaine mesure l'absence des réalités. »

***

Angleterre. — Le Comité d'enseignement de Londres a décidé, tout récemment, d'ouvrir, à titre d'essai, une école spéciale pour phtisiques. Le bâtiment mis à la disposition de l'œuvre nouvelle est entouré d'une parcelle de terrain ayant une superficie de quarante ares. Les pauvres petits écoliers seront l'objet d'observations médicales constantes et se trouveront dans des conditions hygiéniques spéciales.

Joseph CRAUSAZ.

PENSÉE

Une bonté opiniâtre triomphe du plus mauvais cœur.

SÉNÈQUE.